



MACARON DE PARKING

Les macarons sont disponibles directement au secrétariat au bureau communal aux conditions suivantes :

Résidents / Commerçants / Propriétaires de résidence secondaire

Le prix est de Fr. 30.- par mois. La durée de validité est au minimum d'un mois. Durant les mois de janvier et février, le macaron peut être obtenu au prix de Fr. 300.- pour l'année civile.

Les parkings autorisant le macaron sont :

- Bouveret : Park + Rail, Gare, Route du Tonkin, Belossy, Route des Iles, ancienne Prisciculture, Symrise.
- Les Evouettes : Tauredunum.

Aquaparc

Le prix pour une année complète est de Fr. 80.- (année civile). À partir du mois de juin, le prix se monte à Fr. 40.- jusqu'au 31 décembre. La durée de validité ne peut être réduite.

Les conditions sont les suivantes :

- Être en possession d'un abonnement Aquaparc ou d'une attestation d'abonnement
- Ne pas être domicilié aux abords du parc.

Port

Lorsque vous êtes locataire d'une place de port, vous pouvez également obtenir un macaron de parking. Le prix est de Fr. 50.- par mois. La durée de validité est au minimum d'un mois.

Informations importantes

- Le macaron n'est pas valable pour les remorques, camping-car, caravane ou similaires.
- Pour être valable, le macaron doit impérativement être placé visiblement.
- Les macarons ne sont pas remboursables.

Horaire d'ouverture de l'Administration communale

	Matin	Après-midi
Lundi	10h00 à 11h30	15h30 à 17h00
Mardi	10h00 à 11h30	15h30 à 17h00
Mercredi	10h00 à 11h30	15h30 à 18h30
Jeudi	10h00 à 11h30	15h30 à 17h00
Vendredi	10h00 à 11h30	<i>fermé</i>